

Le majeur protégé en institution : une prise en charge et un accompagnement spécifique de la personne

RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE



David RYBOLOVIECZ
Responsable national du secteur Travail
Social et Santé Mentale

Éducateur de formation ayant une expérience d'encadrement variée dans le champ de la protection de l'enfance et de l'insertion, complétée par un parcours auprès des collectivités territoriales puis dans le champ de consulting en politiques sociales.

Militant des CEMEA depuis 25 ans.

INFORMATIONS PRATIQUES

PARTICIPANTS

Tout professionnel d'établissement accueillant des personnes juridiquement vulnérables

Groupe de 8 à 12 personnes

Prérequis : aucun

DATES DES SESSIONS

■ Durée 2 jours ■ Horaires : 9h30-17h30 / 9h00-17h00

■ Dates à définir avec vous selon les disponibilités de vos équipes

LIEUX DES SESSIONS

■ En vos locaux pour vos équipes, nous contacter

TARIF 2 645 € / groupe / 2 jours

TARIF MEMBRE 2 300 € / groupe / 2 jours

+ frais de déplacement du formateur

LES +

Une équipe de formateurs qui connaît parfaitement les contraintes métiers de secteur social et médico-social et qui bénéficie de l'expérience pédagogique centenaire des CEMEA.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Les participants seront en capacité de :

- Comprendre les différences entre les 3 formes de protections juridiques.
- Connaître et comprendre le rôle et les pouvoirs du tuteur ou du curateur.
- Savoir accompagner la personne en prenant en compte sa spécificité juridique.
- Créer une relation partenariale avec le tuteur ou le curateur nécessitant une articulation entre les secteurs sanitaire, médico-social et social.

PROGRAMME

🕒 Aperçu global des différents dispositifs de la protection des majeurs

- La tutelle, la curatelle et la sauvegarde de justice.
- Les notions d'assistance et de représentation.
- Le rôle et les pouvoirs du tuteur et du curateur, qui fait quoi et comment ?

🕒 Les droits du majeur protégé

- Articulation du Code civil et du Code de la santé publique.
- Les soins du ou de la patient(e) majeur(e) protégé(e) : qui prend les décisions et comment ?
- Les documents administratifs : qui signe ?
- Les difficultés de mise en place de doubles projets de vie ; gestion de l'argent de vie de la personne.
- La continuité de la prise en charge entre les différents secteurs.
- La mise en place d'une mesure de protection d'une personne vulnérable non encore protégée.

🕒 Méthodes et outils pédagogiques

- Apport théoriques et pratiques.
- Travail à partir des situations apportées par les participants.

🕒 Évaluation

- En complément du bilan oral réalisé par le formateur en cours de formation, un questionnaire de satisfaction sera remis aux participants en fin de formation.
- Dans les 6 mois suivants, un questionnaire à froid sera envoyé au commanditaire et aux stagiaires pour évaluer l'impact de la formation sur les pratiques professionnelles.